CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80674** **VALABLE JUSQU'AU** **04/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2008

Raison sociale : COS CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/04/2017

Capital : 100 000

34 AVENUE DU PERIGORD
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 502301401

Siret : 502 301 401 00043

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7159557

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C82433N1244000/001 503121/43

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C82433N1244000/001 503121/43

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 09 60 44 70 15 **Fax :**

Portable : 06 22 08 81 01

Responsabilité légale :
COSKUN ZEKI DIRECTEUR GÉNÉRAL / COSKUN GOKHAN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : m.berehouc@cos-construction.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 273 420 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	25	02/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 17:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.